

**Assemblée générale annuelle
Fédération des aînés de la francophonie manitobaine (FAFM)**

Le jeudi 10 septembre 2020 à 11 h 00
Plateforme ZOOM à Winnipeg, MB

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La présidente par intérim de la FAFM, Mme Suzanne Kennelly fait l'appel à l'ordre, se présente et souhaite la bienvenue. Elle rappelle aux participants qu'il faut être membre en règle afin d'avoir droit de vote.

Elle présente les membres du conseil d'administration et du personnel de la FAFM. Elle remercie les personnes présentes à cette réunion virtuelle et déclare l'assemblée générale ouverte.

2. Élection de la présidence d'assemblée et la présidence d'élections

Proposition AGA-2020.01

Suzanne Kennelly / Lorraine Julien

« Que madame Pauline Charrière soit nommée présidente d'assemblée et présidente d'élections. »

ADOPTÉE

Madame Charrière souhaite la bienvenue à tous et passe immédiatement au déroulement de l'Assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition AGA-2020.02

Diane Gosselin / Madeleine Lafond

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 septembre 2019

Proposition AGA-2020.03

Diane Robert / Liliane Lemoine

« Que le procès-verbal de l'AGA du 19 septembre 2019 soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

4.1 Affaires découlant du procès-verbal

Point 8.1 : On rappelle aux membres que le nom de l'organisme a officiellement été changé à *Fédération des aînés de la francophonie manitobaine*.

5. Présentation du rapport d'activités 2019-2020 de la FAFM

Lucienne Châteauneuf, directrice de la FAFM, présente un résumé du rapport en notant certains éléments, tels, entre autres, le projet *Cœur d'artiste*, le projet *Exploration d'un modèle d'un service de répit aux personnes aidantes*, le projet *PAIR*, les activités récurrentes et quelques statistiques.

Proposition AGA-2020.04

Suzanne Kennelly / Brigitte Arondel-Parent

« Que le *Rapport d'activités 2019-2020 de la FAFM* soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE

6. Rapport de vérification

6.1 Présentation des états financiers vérifiés 2019-2020

M. Jules Hébert, trésorier de la FAFM, invite madame Gaëtanne Kurlowicz, responsable des services financiers de la FAFM, à présenter les états financiers vérifiés au 31 mars 2020.

Proposition AGA-2020.05

Jules Hébert / Gérard Curé

« Que les états financiers vérifiés pour l'année 2019-2020 soient adoptés tel que présentés. »

ADOPTÉE

6.2 Nomination des vérificateurs pour l'année 2020-2021

Proposition AGA-2020.06

Jules Hébert / Marie Lapalisse

« Que la firme *BDO Canada LLP* soit retenue à titre de vérificateurs pour 2020-2021. »

ADOPTÉE

7. Rapport de mises en candidatures 2020-2021

Mme Madeleine Lafond, représentant le comité de mise en candidature, nomme les membres du conseil d'administration qui continuent leurs mandats.

- Christelle Waldie et Madeleine Lafond entament la 2^e année de leur premier mandat.
- Diane Robert, Suzanne Kennelly et Jules Hébert souhaitent continuer et entament alors un 2^e mandat de deux ans.

Elle indique que les mandats de Thérèse Dorge et de Liliane Lemoine sont terminés donc deux postes sont ouverts pour des mandats de deux ans chacun.

Mme Brigitte Arondel-Parent a envoyé une lettre au comité, notant son intérêt à siéger au conseil d'administration de la FAFM.

Proposition AGA-2020.07

Madeleine Lafond / Diane Gosselin

« Que le rapport de mises en candidatures au conseil d'administration de la FAFM pour l'année 2020-2021 soit adopté. »

ADOPTÉE

Madame Charrière vérifie auprès de l'audience – à trois reprises – si d'autres personnes sont intéressées à siéger au conseil d'administration de la FAFM. Aucun nom n'est proposé / aucune personne ne se présente. Elle confirme alors que d'après les statuts et règlements de l'organisme, le conseil pourra combler le poste vacant au cours de la prochaine année.

Madame Charrière déclare les nominations closes et indique que les personnes suivantes élues au conseil d'administration de la FAFM pour l'année 2020-2021 : Jules Hébert, Diane Robert, Suzanne Kennelly, Christelle Waldie, Madeleine Lafond et Brigitte Arondel-Parent.

Proposition AGA-2020.08

Liliane Lemoine / Jean-Maurice Lemoine

« Que la composition des membres du conseil d'administration de la FAFM pour l'année 2020-2021 soit adoptée. »

ADOPTÉE

8. Varia

8.1 Modification aux Règlements généraux de la FAFM

Mme Suzanne Kennelly fait la mise en contexte de l'ajout d'un article aux Règlements généraux de l'organisme.

Proposition AGA-2020.09

Diane Robert / Jean-Maurice Lemoine

« Il est proposé que l'Article 8.4 : *Diffusion d'une AGA ou d'une AGE en mode virtuel* soit ajouté aux Règlements généraux de la Fédération des aînés de la francophonie manitobaine. L'article 8.4 se lit comme suit :

Dans l'éventualité d'un risque à la santé publique pour les participants, tel que décrété par les autorités sanitaires locales, provinciales ou fédérales, et ce exceptionnellement, une AGA ou une AGE de la FAFM peut se dérouler en mode virtuel, tout en respectant les règles en lien avec le quorum, le droit de vote, etc. La

responsabilité incombe à la FAFM de s'assurer que le quorum est atteint en début d'assemblée. Le membre en règle qui utilise ce moyen de participation à l'AGA ou l'AGE est donc reconnu comme ayant assisté à la réunion, selon les Règlements généraux de la FAFM. Toutes les résolutions qui en ressortent sont valides, pourvu que le quorum ait été atteint lors de la réunion. »

ADOPTÉE

8.2 Clientèle aînée – CA de la SFM

Mme Suzanne Kennelly souligne que la FAFM cherche à recruter une personne pour représenter la clientèle aînée au conseil d'administration de la SFM. Elle invite toute personne qui pourrait s'intéresser à ce poste à communiquer avec elle ou avec la directrice générale de la FAFM.

8.3 Questions d'ordre général

- Mme Mona Audet, directrice de Pluri-elles : *Merci à la FAFM du partenariat avec Pluri-elles. Nous travaillons très bien ensemble pour le bien commun de la communauté. Chapeau! Vous faites un travail extraordinaire; Pluri-elles est très fière d'être associé à la FAFM.*
- Mme Lorraine Julien, membre de la FAFM : *J'aimerais remercier Lucienne pour les messages qu'elle nous envoyait en début de la pandémie pour nous encourager, nous donner des fils, des trucs.... Ça a été beaucoup apprécié de ma part. Merci beaucoup!*
- Mme Brigitte Arondel-Parent, membre de la FAFM : *J'aimerais remercier également toute l'équipe de bénévoles, au niveau des exercices... « Chapeau! » également à toute cette équipe.*

8.4 Hommage à Thérèse Dorge et remerciements

- Mme Suzanne Kennelly transmet ses profonds remerciements et sa reconnaissance à madame Thérèse Dorge qui a siégé au conseil d'administration de la FAFM pendant un bon nombre d'années. Elle indique que la FAFM lui remettra un cahier souvenir et il y aura aussi une page sur le site de la FAFM sur laquelle les gens pourront lui laisser des messages ou des témoignages de remerciements de son dévouement.
- Madame Kennelly remercie madame Charrière d'avoir guidé la réunion. Elle remercie également les participantes et les participants qui ont accepté de se brancher à la réunion ainsi que toute l'équipe de la FAFM!

9. Levée de l'assemblée

Michèle Lécuyer-Hutton propose la levée de la séance.

12 h 05

Document original signé : Suzanne Kennelly, présidente et Jules Hébert, trésorier

LC/lc